

Fédération Régionale de Protection de la Nature et de l'Environnement de Franche-Comté - Projet de sentier d'interprétation de la nature au Bois de la Chaille - Participation de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Fédération de Protection de la nature et de l'environnement de Franche-Comté a pu acquérir, aux abords de Besançon, une zone de 12 ha composée de prés et de bois qui présentent un grand intérêt botanique et pédologique mis en évidence par des études du sol et de la végétation. Cette zone fait partie d'une étude forestière importante -LE BOIS DE LA CHAILLE- situé entre la Ville et Pouilley les Vignes, dont la plus grande partie appartient au Département du Doubs.

Le bois de la Chaille et ses abords constituent, avec le bois de François, les bois de Saint-Claude et des Tilleroyes à l'Ouest de la ville le pendant du vaste ensemble forestier de Chailluz au Nord-Est.

L'intérêt du public pour de telles zones de vraie nature aux portes de la ville a été bien perçu, tant par notre Conseil Municipal que par l'Office National des Forêts. Un aménagement concerté a largement favorisé leur accessibilité et encouragé leur fréquentation par la population. Dans ce contexte général favorable, la Fédération Régionale de Protection de la nature et de l'Environnement s'est proposée un objectif complémentaire : celui d'offrir à un public curieux un espace privilégié d'observation de la nature.

Le choix du bois de la Chaille, équipé de zones aménagées (aires de pique-niques, parcs à voitures) ne pouvait être plus judicieux. Outre la proximité du centre urbain, il présente en effet l'avantage d'englober des terrains d'origine et de potentialités très tranchées.

Dans cette petite enclave on trouve par exemple, la seule station locale de canche flexueuse, cette graminée frugale bien connue du promeneur dans les sapinières vosgiennes.

La variabilité des formations superficielles et des données topographiques s'y traduit par une égale diversité dans les sols, qui peuvent être soit superficiels et calcaires, soit profonds et très évolués.

La végétation, si fortement dépendante des conditions du milieu, traduit bien l'ensemble des potentialités, au niveau de l'aménagement d'abord, car tout ce qui était labourable a été soustrait au domaine forestier. Dans la forêt elle-même ensuite, où toutes les conditions stationnelles sont fidèlement répercutées dans le peuplement comme dans la strate herbacée. Le forestier accentue d'ailleurs les différences en favorisant dans chaque station l'essence la mieux adaptée et le mode de traitement le plus efficace.

L'expérience montre que l'approche pluridisciplinaire d'un milieu reste difficile à la plupart des utilisateurs, chacun d'eux cherchant ses points de repère en fonction de l'élément auquel il est le plus sensible : géologie, végétation... Pour faciliter à tous une vision globale des différents écosystèmes du bois de la Chaille, c'est le principe de l'itinéraire qui a été retenu.

Le long d'un sentier qui reste à aménager, des stations représentatives ont fait l'objet d'études approfondies, concernant en particulier le substrat, le sol et la végétation. Une notice élaborée par le laboratoire de Pédologie à la demande de la Fédération Régionale permet aux naturalistes avertis de découvrir les fosses pédologiques et d'observer les particularités de leur environnement.

Mais pour que le travail effectué soit mis à la portée de tous, il faut transformer le sentier ésotérique en un véritable «livre de nature», par un fléchage explicite, un débroussaillage des endroits difficiles et surtout l'installation de panneaux inaltérables où seront résumés les caractères des stations et des sols. Nul doute qu'à côté des enseignants, des forestiers et autres professionnels des sciences de la nature, qui sont avidement demandeurs d'un tel outil pédagogique, le grand public ne manquerait pas de prendre goût à cette promenade dans une forêt dont on saurait lui faire découvrir les multiples facettes.

Le projet présenté par la Fédération comprend :

- étude pédologique du secteur,
- réalisation de 5 panneaux,
- divers matériels de fléchages,
- réalisation d'une plaquette,
- main d'œuvre de pose,

le tout s'élevant à 26 800 F.

Sur proposition de la 10^{ème} Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé, sous réserve de l'accord du Département du Doubs :

1. à décider d'apporter une aide de 6 000 F à la Fédération Régionale de Protection de la Nature, à imputer au chapitre 901.5.235.84008.31200,

2. à décider de contribuer à la pose des équipements par une mise à disposition du personnel du service Espaces Verts jusqu'à concurrence de 70 heures,

3. a autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Fédération.

M. ROUSSEAUX : Bien entendu nous ne pouvons que nous féliciter du financement par la Ville de Besançon de ce projet de sentier d'interprétation. Dans le même temps, nous pouvons regretter que si on incite les citadins à aller se promener dans les bois, on leur supprime les espaces verts à l'intérieur de la ville. Il y avait un jardin 34 rue Renan qui a été détruit pour laisser place à des parkings.

Mme BULTOT : En ce qui concerne ce sentier d'interprétation, je voulais ajouter que c'est un bel exemple de travail en commun entre la Ville de Besançon et la Fédération Régionale de Protection de la Nature et de l'Environnement de Franche-Comté. Le bois de la Chaille et ses abords constituent avec le bois de Franois, le bois de Saint-Claude et des Tilleroyes à l'Ouest de la ville, le pendant du vaste ensemble forestier de Chailluz. L'intérêt du public pour ces zones de vraie nature aux portes de la ville est réel. L'aménagement concerté a largement facilité, favorisé leur accessibilité et encouragé leur fréquentation par la population.

Dans ce contexte favorable, la Fédération Régionale de Protection de la Nature et de l'Environnement s'est proposé donc un objectif complémentaire, celui d'offrir à un public curieux un espace privilégié d'observation de la nature. Le long d'un sentier qui reste à aménager, les stations représentatives ont fait l'objet d'études approfondies concernant en particulier le substrat, le sol et la végétation. Pour que ce travail soit mis à la portée de tous, il faut transformer le sentier ésotérique en un véritable livre de la nature, par un fléchage explicite, un débroussaillage de certains endroits et surtout l'installation de panneaux inaltérables où seront résumés les caractères des stations et des sols. Donc cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une pédagogie de la nature, de l'écologie qu'il convenait de commenter et je te remercie aussi de l'avoir commentée.

Par ailleurs, les 22 et 23 mars, Franche-Comté Environnement organise à Pontarlier un colloque national sur le thème «Neige et loisirs motorisés, quel avenir pour le tourisme». Ce colloque se tient avec le concours du Ministère de l'Environnement, de la Ville de Pontarlier, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général du Doubs, du Comité Régional du Tourisme et des Villes du Russey et de Besançon qui ont adhéré à l'Association CALME. Ce carrefour national se tiendra sous le patronage de M. Brice LALONDE et M. Olivier STIRN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.